

## Conditions générales de ventes : Aubin Eco Environnement

1. *Toute prestation accomplie par la société implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.*
2. *Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.*
3. *La société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.*
4. *Le règlement des commandes s'effectue comme marqué sur le devis et/ou facture :*
  - *soit par chèque ;*
  - *soit par virement ;*
  - *soit par compte PayPal/ Carte Bancaire dans votre Espace Client;*
5. *Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture, le solde devant être payé avant la réception des marchandises. Si un acompte n'est pas demandé la totalité de la facture doit être versé avant ou sur la journée de livraison.*
6. *L'acompte mentionné dans 5. ni la solde mentionné dans 5, ne peuvent pas être remboursée sur les marchandises dits « sur commande »*
7. *La société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. La livraison ne sera pas effectuer si le solde de facture n'est pas reçu comme en article 5 de ces CGV.*
8. *En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.*
9. *Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquittée des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.*
10. *Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.*
11. *Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :*
  - *l'allocation de dommages et intérêts ;*
  - *l'annulation de la commande.*
12. *La responsabilité de la société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.*
13. *Tout recours contre le garanti du fabricant sera adressé à la Société par mail ou courriel marqué avec le modèle, numéro de série et le numéro de commande. Le garanti fourni avec la marchandise est marqué sur le devis et la facture.*
14. *Si, suite d'une panne d'un produit de la Société, un technicien de la Société trouve que l'installation du produit est la cause de la panne, le coût des réparations et de remettre en bon fonctionnement le produit sera à la charge de l'installateur. Dans ces cas la Société ne prend aucune responsabilité pour la panne.*